Le Nouveau Kineret N° 1 du 22-05-2013

בייסד

« Avec un mensonge on va loin, mais sans espoir de retour.»

Horaires Offices des Lu et Je : Chaharit à 06.45
Horaires Offices des Ma, Me et Ve : Chaharit à 07.00 (**Di : 08.00**)
Minha: 19.45 du **Di au Je**
lundi : 20.00-21.15 Houmach. 20.30-21.45 Cours hébreu et tfila.
mardi : 20.00-21.00 Halakha-Moussar. 9.30-11.00 Cours Dames par le Rabbin Ilan Toledano
mercredi : 20.00-21.15 Houmach-Guemara. 20.30-21.45 Cours Hébreu
jeudi : 20.00-21.00 Halakha

Horaires du Vendredi
Behaalotékha 5773
24-25 mai 2013
15-16 Sivan 5773

Minha : 19.30 suivi d'Arvit
Allumage Neirot : entre 20.00 et 20.25

Horaires du Samedi
Chaharit : 08.00 (Beth Hamidrash)
09.00 : Grand Office (Synagogue)
09.30 : Office des Jeunes (Salle Communautaire)
Kiddoush après Chaharit
Minha : 20.45 suivi d'une Seouda Chlichite
Fin de Shabbat et Arvit : 22.41 suivi Havdala

Les News de la Semaine : Nous vous informons que ce Shabbat nous aurons le plaisir d'accueillir le **Rav DREYFUS Chlita** qui tiendra une série de conférences portant sur : 1) **«Comment Choisir son conjoint»**, (*vendredi 24 mai à 21h*) destinée aux ***jeunes de 17 à 30 ans*** via un repas shabbatique. 2) **«Ne pas rater son Mazal»**, le *25 mai à 12h* destinée aux ***jeunes filles***. 3) **«Comment être mieux comprise et encore plus aimée par son mari»**, le *25 mai entre 14h30 et 17h* destinée aux ***dames***. 4) **«Mieux comprendre sa femme»**, le *25 mai entre 17h15 et 19h00* cours pour ***les hommes***, et enfin *une **conférence plénière** de 19h15 à 20h45* sur le thème **«L'Harmonie du Couple : une UTOPIE ?»**. Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses pour entendre et questionner le Rav DREYFUSS sur chacun de ces thèmes. Le Président Marciano.

Paracha de la semaine : Behaalotékha

L'extase et l'élévation spirituelle qui ont accompagné la construction et l'inauguration du Michkan, avec la présence divine qui les a accompagnées, ont été renforcées par la consécration des kohanim, les drapeaux, la répartition des tribus dans leurs campements et l'allumage de la menora. Mais il s'est produit ensuite, après cette description dans notre paracha et dans les précédentes, une régression vers une quête de matérialisme. On a assisté à des récriminations et à des gémissements à cause du manque de viande, accompagnés d'une évocation nostalgique de ce que l'on mangeait en Egypte.

« Le peuple était comme en deuil… Et le ramassis qui était au milieu d'eux s'éprit de convoitise, et les enfants d'Israël aussi se mirent encore à pleurer, et dirent : "Qui nous donnera de la viande à manger ? Nous nous souvenons du poisson que nous mangions en Egypte pour rien, des concombres, et des melons, et des poireaux, et des oignons, et de l'ail. Mais maintenant notre âme est desséchée, il n'y a rien, si ce n'est la manne…" ». La première plainte formulée par les enfants d'Israël s'inquiétait de savoir qui allait leur donner de la viande à manger. La façon dont ils l'ont formulée établissait à l'évidence qu'ils n'envisageaient pas que D. pût effectivement pourvoir aux besoins de toutes Ses créatures. Ils ont ainsi nié le fondement même de l'éthique juive en matière de commerce et d'économie. A défaut de cette éthique, l'incertitude des marchés et la recherche des satisfactions aux besoins et aux caprices humains mènent à des comportements immoraux. Car c'est alors que les gens trichent et prennent des libertés dans leur commerce pour se protéger contre cette incertitude. Cette attitude n'a rien à voir avec le désir, légitime celui-là, de se protéger par des polices d'assurance, par des investissements et par des économies. Les mouvements sociaux et certains comportements liés à l'emploi par lesquels on troque sa liberté contre une sécurité économique sont aussi des exemples de ces sentiments d'incertitude et de cette recherche de protection. Le seul moyen de se garantir contre cette incertitude est de croire fermement que c'est D. qui pourvoit à nos besoins. Cette croyance est la véritable signification de la foi nécessaire pour pratiquer le commerce, telle qu'elle est évoquée dans la citation du Choul'han 'aroukh (ci-dessous).

Gardons toujours présent à l'esprit que celui qui n'affirme pas cela en déclarant avec conviction dans Achrei : « Tu ouvres Ta main, et Tu rassasies à souhait tout ce qui a vie » n'a pas accompli ce qu'attend de lui la halakha. Est- il vraiment imaginable qu'on les ait nourris gratuitement en Egypte ? Leurs contremaîtres égyptiens, ceux-là mêmes qui refusaient de leur donner de la paille pour fabriquer les briques, seraient ils allés jusqu'à les alimenter ? Certains commentateurs, comme le Ramban, expliquent qu'ils ont volé du poisson dans les étangs du roi, alors qu'il semble, en réalité, qu'ils ont voulu «s'affranchir» d'où l'idée de «gratuité» des mitsvot. Ils ont aspiré, en d'autres termes, à ce que toute leur activité commerciale et économique soit libérée des contraintes et des limitations placées sur eux par la Torah. C'est précisément pour nous empêcher de commettre la même erreur que les auteurs du Tour et du Choul'han 'aroukh ont placé le texte *« [Le matin, après la prière dans la synagogue et l'étude au Beith hamidrach], on part vaquer à ses activités, car toute Torah qui n'est pas accompagnée d'un gagne-pain est destinée à être perdue et à conduire au péché. Mais on ne doit pas faire de son gagne-pain l'essentiel, seulement une activité secondaire et provisoire, tandis que l'étude de la Torah doit être le principal. C'est alors seulement que les deux se maintiendront. On doit faire du commerce dans la foi… »* immédiatement après la spiritualité de la prière et la présence De D. dans la Torah, alors que les murmures se sont exprimés après les sommets de dévotion contenus dans les chapitres précédents.

«Il est beau de combiner l'étude de la Torah avec une activité professionnelle, car leur association éloigne la pensée du péché». Grâce à eux seront évités les péchés qui résultent de l'incrédulité en la Providence Divine.

Mais les murmures et les plaintes ont atteint leur comble lorsqu'ils ont déclaré qu'ils en avaient assez de la manne, insatisfaction qui ne s'est pas seulement associée aux attitudes ci-dessus évoquées concernant la façon de gagner et de dépenser de l'argent, mais qui leur a ajouté une nouvelle dimension. La manne exigeait une foi en la capacité de D. de fournir le pain quotidien à Ses créatures. Cette exigence de foi inconditionnelle les exposait à une incertitude à laquelle ils ne pouvaient ni ne voulaient faire face. En outre, ils ne voulaient pas que leurs besoins et leurs exigences naturelles fussent satisfaits publiquement et visiblement par le Ciel, aux commandements duquel ils auraient alors eu à obéir. Pour la Torah, il est clair que la moralité ne peut pas être divisée en secteurs plus ou moins importants, au gré des convenances personnelles ou collectives.

Notre paracha est un exemple de cette indivisibilité de la morale : «Moïse entendit le peuple pleurant dans ses familles ». S'ils ont pleuré, c'est à cause de la nourriture, mais aussi, ainsi que nous l'apprend le Talmud, à cause des restrictions imposées à leur vie de famille dans la paracha A'harei moth. Ils ont pleuré à cause de l'alourdissement de la liste des rapports sexuels interdits, plus sévère que celle applicable aux Noa'hides.

Jacques KOHN

POUR VOS PUBLICITES MERCI DE CONTACTER Jules MARCIANO PAR MAIL. NOUS COMMUNIQUER LE TEXTE A INSERER

ATTENTION : Ce feuillet ne doit pas être transporté dans le domaine public pendant le Shabbat

« Avec un mensonge on va loin, mais sans espoir de retour.»

HALAKHOT DE LA SEMAINE

HALAKHA N°1

L'interdiction de planter (Zoréâ) pendant Shabbat inclus toute activité dans le but de faire pousser. Par exemple : planter, arroser, entretenir…
La Torah interdit une activité pendant Shabbat lui-même, mais lorsque le travail (Mélakha) est réalisé la veille de Shabbat, il n'y a là aucun interdit.
C'est justement pour cette raison que nous avons l'usage d'allumer, la veille de Shabbat, des Neirot (veilleuses) qui brûleront durant le Shabbat lui-même, et il est évident que cela ne constitue aucune transgression, puisque l'allumage n'est pas effectué durant le Shabbat lui-même.
Selon la tradition ashkénaze, il existe des travaux (Mélakhot) qu'il est interdit de démarrer la veille de Shabbat.

HALAKHA N°2

Par conséquent, il est permis d'ouvrir avant l'entrée de Shabbat des robinets d'arrosoirs qui vont continuer à arroser le jardin pendant Shabbat.
De même, il est permis de fermer les arrosoirs lorsque l'irrigation est terminé, pendant Shabbat, car mettre fin à l'arrosage pendant Shabbat, ne représente aucun interdit.

HALAKHA N°3

Même si certains décisionnaires rapportent qu'il faut veiller lors de la fermeture des robinets à ne pas les fermer un par un, mais uniquement fermer le robinet principal, qui procure l'eau aux autres robinets, et seulement ensuite, fermer les autres robinets un par un. Parce que lorsque l'on ferme un robinet, on augmente la pression d'eau dans les autres robinets, ce qui va causer un arrosage plus intense d'une partie du jardin, pendant Shabbat, ce qui constitue un interdit : arroser pendant Shabbat.

HALAKHA N°4

Même si certains décisionnaires interdisent de fermer les robinets un par un pendant Shabbat, comme cité dans la Halakha 3, il est tout à fait permis de le faire car lorsque l'on ferme un robinet, le jardin se trouve - à ce moment précis - suffisamment arrosé, et il est plausible que le surplus d'eau conséquent à l'augmentation de pression, ne représente aucune utilité pour le jardin à ce moment-là. Puisque la Torah interdit uniquement un arrosage qui sera utile aux plantes, afin qu'elles poussent.
Si une personne arrose un jardin qui a déjà été suffisamment arrosé, ne transgresse aucun interdit. C'est pourquoi, un jardin sur lequel une forte pluie est tombée, de telle sorte que l'arrosage n'est plus d'aucune utilité aux plantes, il n'y a aucun interdit à l'arroser pendant Shabbat.

Un petit plus sur le commentaire de la paracha ! A ne pas manquer…..

La paracha Béhaalotekha comporte une anomalie que les Sages n'ont pas manqué d'interpréter. En effet, l'un de ses versets est à la fois précédé et suivi d'une lettre « Noun » inversée.
Le passage de la *paracha* qui commence par ces mots : « *Vayéhi biNesoa haAron…* » (« *Or, lorsque l'arche partait* » jusqu'au mot « *Israël* ») doit être encadré entre deux lettres « *noun* » inversées, c'est-à-dire ouvertes vers la droite, et non vers la gauche.
Ainsi qu'il est dit dans le traité talmudique Shabbat, « Le Saint béni soit-Il a donné à cette paracha des signes distinctifs en haut et en bas, afin de nous enseigner que là n'est pas sa place. Le Rabbi Loubavitch dit : - Telle n'est pas la raison de ces signes ! Puisque c'est en vertu du fait qu'il s'agit là [sous-entendu dans ce verset de quatre-vingt-cinq lettres] d'un livre en soi, d'un livre de la première importance. Et pourquoi fut-elle écrite ici ? Afin de séparer entre la première et la seconde cause de malheurs. Celle-ci, quand il est dit : « Le peuple affecta de se plaindre amèrement » ; et la première, quand il est dit : « Et ils firent à partir du mont de l'Eternel, un chemin de trois jours ». Il existe donc une discussion de fond entre Rabbi Chimon ben Gamliel et le Rabbi Loubavitch sur la raison pour laquelle ce verset de quatre-vingt-cinq lettres est encadré de deux lettres « *noun* » inversées. Pour le premier, c'est là une allusion au fait qu'en vertu des malheurs qui se sont abattus sur le peuple juif dans le désert, malheurs qui sont le résultat de son attitude critiquable, l'écriture du Séfer Torah lui-même en garde des séquelles au point où ce passage ne se trouve pas « à sa place ». Pourtant, aux jours de la délivrance future, cette anomalie sera corrigée, et ce passage reprendra la place qui lui échoit à la fin des temps. Pour le Rabbi Loubavitch, en revanche, ce verset qui s'ouvre et se ferme avec une lettre « noun » à l'envers constitue un livre à part entière. Si bien que le Séfer Torah ne comporterait pas cinq livres, mais sept, le livre Bamidbar devant être découpé en trois livres distincts. Un livre gigantesque ouvert devant nous, mais dont nous ne possédons qu'un verset unique de quatre-vingt-cinq lettres
Dans cette discussion dont traite ici la Guemara - quant au minimum de lettres que doit comporter un Séfer Torah- la loi suit l'avis de Rabbi pour qui ce nombre minimal doit être précisément de quatre-vingt-cinq lettres, conformément au nombre de lettres qui composent ce verset circonscrit entre les deux lettres « *noun* » inversées. Or, Rabbi 'Haïm Yossef David Azoulaï (1724-1806), le 'Hida enseigne par ailleurs que, pour les *Mékoubalim* , cette paracha « *Vayéhi biNesoa haAron* » constitue un livre gigantesque qui continue de s'écrire, mais dont nous ne possédons qu'un verset unique de quatre-vingt-cinq lettres.

POUR VOS PUBLICITES MERCI DE CONTACTER Jules MARCIANO PAR MAIL. NOUS COMMUNIQUER LE TEXTE A INSERER

ATTENTION : Ce feuillet ne doit pas être transporté dans le domaine public pendant le Shabbat

« Avec un mensonge on va loin, mais sans espoir de retour.»

Quelle est la fonction de l'âme dans le monde ?

(Etude N°1)

Par Claude Krasetzki

Toute discussion rationnelle au sujet de l'âme exige d'examiner sa fonction plutôt que sa nature. Croire que les gens ont une âme est étroitement lié au fait de croire en l'existence d'un Créateur. Si nous avons une âme, c'est que D. nous a bien créés.

Si nous nous fondons sur la Théorie de l'Evolution, nous n'avons aucune raison de nous interroger sur le but des différents types biologiques. La vie existe non pas pour atteindre un objectif mais parce qu'elle a réussi à se frayer un chemin à travers le limon primitif. Mais si l'on énonce le principe de l'existence d'un Créateur intelligent, on doit également admettre que toute chose dans la création a un but. C'est là la première difficulté à laquelle il faut faire face lorsqu'on commence à penser à ce qu'est l'âme.

FONCTION SANS CONSCIENCE ?

Comment une faculté dont on n'a aucune conscience dans la vie peut-elle nous représenter dans la mort ?
Pour les êtres humains que nous sommes, la conscience que nous avons de notre âme n'a rien à voir avec celle que nous avons de notre corps. Personne n'a jamais vu ni rencontré d'âme. Personne ne peut montrer son âme comme il pourrait le faire de son corps et déclarer : « Vous voyez, la voilà ! » Sans aucun doute, l'âme existe même si l'on en n'a pas conscience mais il est normal de se demander à quoi sert une âme dont on n'a pas conscience ? Que peut-elle faire pour nous ? Quel est son but ?
Ceux qui ont la foi rétorqueront: « Le but de l'âme est évident ! Le corps est mortel. Quand on meurt, il retourne à la poussière. Nous avons besoin d'une âme afin de survivre à la mort. Une fois que nous sommes morts, c'est notre âme qui entre au Gan Eden, le Monde à Venir ; notre corps pourrit dans la terre. »
Mais cette réponse est-elle vraiment satisfaisante ? Comment une faculté dont on n'a aucune conscience dans la vie peut-elle nous représenter dans la mort ? Notre âme ne joue aucun rôle manifeste dans notre existence terrestre. Il est finalement peu satisfaisant de faire dépendre le principe de l'éternité de notre vie sur cette part de nous-mêmes qui nous est complètement inconnue. Est-ce que toute l'idée de survie n'est-elle pas fondée sur ce qu'on appelle le moi ? De quelle manière notre âme est-elle vraiment nous-mêmes ? Comment peut-elle posséder nos souvenirs, connaître nos amis, avoir notre personnalité alors qu'elle ne participe à rien de notre vie consciente si ce n'est dans un état latent? Il semblerait que notre identité disparaisse lorsque l'on meurt, même si notre âme survit.
Récapitulons : l'âme est la seule partie de nous qui nous survit après la mort ; c'est par l'âme que l'on accède à l'éternité. Notre âme ne semble avoir aucun lien avec notre personnalité car elle n'a aucune part dans la conscience que nous avons de la vie.
Comme cela est souvent le cas quand on étudie la Torah, poser la bonne question, c'est avoir déjà la moitié de la réponse.
Pour la tradition juive, cette absence de conscience au sujet de notre âme est précisément la raison pour laquelle D. dut nous donner la Torah ! Parce que nous n'avons pas de sensation directe de notre âme, nous n'avons aucun moyen de découvrir ses besoins - quelles sortes d'activités la rendent malade et faible, que faut-il lui injecter pour qu'elle soit en bonne santé et forte, qu'est ce qui la blessera ou même en détruira certaines parties.

L'AME : MODE D'EMPLOI

La Torah nous fut donnée pour prescrire un programme de vie pour notre âme.
Pour ce qui est du corps, nous sommes tous capables d'identifier ce qui mène au bien-être physique, et cela au moyen de l'expérimenta--tion et de l'expérience. La plupart des gens savent ce qui affecte leur corps sans avoir besoin de glaner ces renseignements dans des livres ou de les apprendre à l'école. La connaissance de notre corps est inhérente à notre conscience.
D., Qui est conscient de nos limites et sait que nous ne pouvons pas déduire les chemins de l'âme de notre expérience terrestre, nous a donc transmis cette information dans un livre. Il nous a donné la Torah afin de nous enseigner comment nous comporter comme êtres spirituels.
Cependant, comment adapter les états physiques à l'âme, qui est une entité purement spirituelle ?

RECOMPENSE ET PUNITION - PLAISIR ET SOUFFRANCE

La Torah est fondée sur l'idée du libre arbitre et sur la récompense et la punition, toutes deux conséquences des choix faits librement.
Une âme forte et en bonne santé ressentira un plaisir spirituel tandis que une âme malade ou blessée connaîtra une souffrance spirituelle.
C'est l'âme qui survit après la mort et non pas le corps. Celui-ci meurt et se désintègre et donc ne peut pas servir de récepteur aux récompenses et aux punitions. [*Nous verrons dans les prochains articles que ce n'est vrai que partiellement mais nous devons approfondir le sujet afin d'être en mesure d'apprécier pourquoi cela n'est pas exact*]. Par conséquent, puisque selon la Torah, la vie après la mort se résume au concept de récompense et à punition, c'est à l'âme d'être récompensée et d'être punie. Si c'est ainsi, l'âme doit pouvoir être capable de ressentir du plaisir et des souffrances.
La douleur physique et la jouissance sont toujours liées aux états du corps : la vigueur et la bonne santé produisent des sensations de plaisir alors que la maladie et les blessures sont accompagnées de souffrances.
De la même manière, la souffrance et le plaisir spirituels doivent être connectés au bien-être et à la maladie de l'âme. Une âme forte et en bonne santé ressentira un plaisir spirituel tandis que une âme malade ou blessée connaîtra une souffrance spirituelle. Si la vie future,

POUR VOS PUBLICITES MERCI DE CONTACTER Jules MARCIANO PAR MAIL. NOUS COMMUNIQUER LE TEXTE A INSERER

ATTENTION : Ce feuillet ne doit pas être transporté dans le domaine public pendant le Shabbat

« Avec un mensonge on va loin, mais sans espoir de retour.»

c'est la récompense et la punition, ainsi que l'affirme la Torah, et que c'est l'âme qui sera récompensée ou punie, il s'avère que la qualité de sa vie future dépend de l'état de santé de son âme.

SANTE + STIMULANT POSITIF = PLAISIR

En poursuivant ce raisonnement jusqu'au bout, nous débouchons sur une conclusion tout à fait remarquable. Le plaisir et la douleur spirituels fonctionnent suivant les mêmes principes que le plaisir et la douleur physiques. Afin que le corps ressente du bien-être, il doit être en bonne santé mais on doit également lui fournir un stimulant externe. C'est par l'intermédiaire des sens que le corps se sentira bien ou mal. Il en est de même pour l'âme, sauf que la sensation devra être spirituelle.

Beaucoup s'imaginent que la vie future, c'est de passer dans un monde différent où l'on nous donnera un terrain de choix en échange de nos bonnes actions dans ce monde. Ce concept de rémunération est basé sur la modèle de la propriété. L'âme recevra des récompenses qui sont équivalentes aux richesses terrestres. Mais ce ne peut pas être tout ce qu'il y a dans le monde futur.

Le mystère entourant le rôle que notre âme occupe dans notre vie, commence donc à s'éclaircir. En vérité, nous avons besoin de notre âme pour survivre après la mort. Mais notre âme, ce n'est pas juste un corps étranger ne jouant aucun rôle dans notre existence terrestre. Au contraire, elle fait partie intégrante de notre vie dans ce monde. Se consacrer à l'observance des 613 commandements de la Torah, définis par D. comme la condition nécessaire à la santé spirituelle, c'est investir une part considérable de notre force vitale dans notre âme. En fait, nous aurons vécu notre vie terrestre comme si nous étions une âme plutôt qu'un corps.

INCIDENCE SUR NOTRE AME

Notre âme reflète le travail que nous y avons mis de la même manière que notre corps. Elle est absolument différente à notre mort de ce qu'elle était à notre naissance. Elle peut être soit pleine de santé et d'énergie spirituelle, rayonnant d'une immense lumière spirituelle diffusée par nos bonnes actions, ou bien elle peut être maladive et blessée, sa lumière ternie par l'obscurité spirituelle générée par nos fautes.

De même que notre état physique, l'état spirituel de notre âme change constamment tout au long de notre vie. Des sensations spirituelles affectent et modifient notre âme, de même que les sensations physiques le font de notre corps. Nous n'avons pas conscience de ces changements spirituels qui se déroulent en nous tant que nous sommes en vie, car notre corps physique fut créé pour nous empêcher de ressentir l'impact spirituel de nos actes. Cette insensibilité aux modifications spirituelles fut programmée afin de préserver notre libre arbitre.

LE MONDE FUTUR

La vie après la mort ne consiste qu'à revivre spirituellement nos expériences terrestres.

Lorsque nous quittons notre corps, nous éprouvons de nouveau en tant qu'âme tout ce que nous avons fait dans notre vie, cette fois-ci comme une expérience d'ordre spirituel. La qualité de vie éternelle dépend directement des modifications que nous avons apportées nous-mêmes à notre âme. Notre éternité toute entière consiste à ressentir ce que nous avons fait de manière spirituelle plutôt que physique.

D'après Rabbi Haïm de Volozhin, c'est là la signification de la Michna «La récompense pour une mitsva est une mitsva alors que la punition pour un péché est un péché». La vie après la mort ne consiste qu'à revivre spirituellement nos expériences terrestres. Si nous nous sommes voués à accomplir des mitsvot, nous éprouverons la joie spirituelle générée par nos mitsvot pour l'éternité, alors que la douleur de nos péchés nous enveloppera dans un Enfer spirituel rempli de souffrances et de tristesse, conséquences spirituelles de nos transgressions.

Il est écrit dans la Michna que tous les Juifs ont une part au Monde futur et non pas dans le Monde futur. En hébreu le mot « **dans »** sous-entend l'idée d'un endroit bien déterminé. Si la Michna avait employé le mot **dans**, cela aurait impliqué que le Monde futur est un lieu réel où tous les Juifs sont transportés après leur mort. « **Au »** est utilisé car la Michna veut nous enseigner que nous devons considérer le Monde futur comme une transformation du lieu où nous sommes déjà. Nous nous trouvons dès à présent au bon endroit, aussi ferions-nous mieux de nous occuper à le transformer en un habitat décent pour l'éternité. Le Monde futur n'est rien d'autre que le monde dans lequel nous sommes, sauf qu'il est expérimenté de façon spirituelle.

LES ASPECTS SPIRITUELS DES SANCTIONS DE LA TORAH

La Torah est un livre qui nous indique comment vivre en tant qu'âme plutôt qu'en tant que corps. Non seulement ses commandements doivent être vus sous cet angle mais les conséquences des péchés qui y sont décrites doivent être également comprises dans un sens spirituel. La tradition nous enseigne que la Torah, au moyen d'une liste de sanctions, fait en sorte que nos bonnes actions accomplies dans ce monde aient un impact sur la santé et l'intégrité de notre âme.

Ceci permet de mieux expliquer aux esprits modernes qui ont quelques difficultés à l'appréhender, pourquoi la Torah inflige la peine de mort dans le cas de certaines fautes. Si l'on commet un acte qui, pour la Torah, est un crime capital, on inflige à notre âme un dommage fatal. Lorsqu'une partie de notre âme périt, cela signifie qu'elle ne pourra plus jamais jouir de certaines expériences spirituelles. L'affection spirituelle mortelle provoquée par nos péchés détruit la sensibilité spirituelle d'une partie de notre âme. A l'aide de châtiments, la Torah s'efforce de signaler les dangers spirituels de l'existence.

CADRER AVEC LA REALITE

Nous devons apprendre comment nous adapter à la réalité spirituelle de la même façon qu'à la réalité physique. En fait, il est même plus important de se conformer à la réalité spirituelle car c'est la réalité dans laquelle nous allons passer notre éternité. La Torah nous donne des informations essentielles concernant notre vulnérabilité spirituelle.

POUR VOS PUBLICITES MERCI DE CONTACTER Jules MARCIANO PAR MAIL. NOUS COMMUNIQUER LE TEXTE A INSERER

ATTENTION : Ce feuillet ne doit pas être transporté dans le domaine public pendant le Shabbat